

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 7 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE COANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Jean-Paul LE CANN à Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe

Absents : Eva BONJOUR

Date de convocation : 27 Octobre 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Création d'un Conseil Municipal Juniors

Monsieur le Maire expose l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Cavan et propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Juniors– CMJ. Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial.

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes cavannais, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

Ce CMJ sera composé d'enfants âgés de 9 à 13 ans.

La mission première du jeune élu est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des cavannais en général et des jeunes en particulier.

Il est prévu d'organiser au moins une séance plénière par an du Conseil Municipal des Jeunes. Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions,...

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les conseillers municipaux adultes.

Le Conseil Municipal :

Vu l'intérêt de créer un Conseil Municipal Juniors

Considérant que la création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à mettre en œuvre la création du Conseil Municipal Juniors

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en place le Conseil Municipal Juniors.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

